



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-14 :  
Demande de subvention auprès du Département**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 janvier à 15h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Bernard LANDEMARD Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Laurent DOULET (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2025-14 : Demande de subvention auprès du Département**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du besoin de réaliser des travaux de rénovation au Foyer Rural. Ces travaux concernent le remplacement des luminaires obsolètes et des gouttières afin d'assurer la sécurité des installations et améliorer le confort des usagers.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Département du Val-d'Oise dans le cadre des subventions accordées pour des travaux de rénovation d'équipements publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département du Val-d'Oise pour le financement des travaux de changement des luminaires et des gouttières du Foyer Rural.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention, y compris les conventions éventuelles avec le Département du Val-d'Oise, ainsi que tout autre acte administratif afférent à ce projet.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré à Ambleville le 17 janvier 2025.

Pour Extrait conforme au Registre

Le Maire,

  
Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

